

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR Salle des fêtes de SAINT JULIEN LE FAUCON

1 - Grille d'entrée de la salle :

La fermeture de la grille doit être fermée avec la clé,
(le fait de pousser la grille, ne la verrouille pas)

2- Parking :

Des places de stationnement sont disponibles devant la salle des fêtes,

NE PAS SE GARER SUR LE CÔTE GAUCHE DE LA SALLE DES FETES,
C'est une voie menant à des habitations (ancienne gare et ancienne maisonnette)

3 - Limiteur nuisance sonore :

L'article 3 du règlement intérieur, relatif aux conditions d'utilisation des salles des fêtes, rappelle la responsabilité du locataire de la salle quant à la limitation des nuisances sonores (habitations très proches).

Le Maire ou Le Maire délégué :

Le Locataire :

